Mise en ligne : 13 juillet 2014. Dernière modification : 3 janvier 2018. www.entreprises-coloniales.fr

BUNGALOW DE SOCTRANG

CHEZ NOS CONFRÈRES
Les bungalows de Cochinchine
(L'Éveil économique de l'Indochine, 18 mai 1924)

[...] À Longxuyên [...] comme à Cantho, Sadec, Vinhlong, on manque souvent de place. Il en est de même de Soctrang et de Bacliêu. Le voyageur est rarement assuré d'y trouver une chambre. [...]

L'Impartial.

Chronique des provinces SOCTRANG Une musique mélodieuse : voilà l'idéal ! (L'Écho annamite, 2 septembre 1925)

Les habitants de Soctrang avaient le plaisir d'assister samedi 29 août, à une petite fête donnée par M. S... au cercle des officiers et qui fut des mieux réussies.

La soirée avait été charmante.

De nombreux couples exécutèrent de gracieuses danses aux sons d'une musique que l'on s'accordait à qualifier de sans rivale.

M. S..., pour la commodité de ses hôtes, n'avait rien négligé et avait fait venir de Saïgon la célèbre orchestre Dam's Jazz composée du virtuose M. Boulle et de l'inimitable jazzbandiste Antoine Dam, propriétaire du *Métronome*, bien connu.

Remarqué dans la troupe un jeune violoniste, M. Huong, dont le talent est remaïquabe pour son âge.

Le lunch, offert par M. S... et servi par le propriétaire du bungalow, fut vraiment délicieux

Espérons que des soirées aussi délicieuses se renouvellent avec d'aussi bons musiciens.

Viendra, viendra pas ? (*L'Écho annamite*, 2 octobre 1926)

On nous communique, avec prière d'insérer, le télégramme suivant adressé à M. Lêquang-Trinh, conseiller colonial sortant, candidat aux élections indigènes au conseil colonial dans la circonscription Saïgon- Cholon-Mytho- Tanan, par MM. Nguyen-van-Thêm et Vuong-quan-Nguou, au nom des électeurs de Mytho.

Dr LÊ-QUANG-TRINH, SAIGON

Au nom électeurs Mytho, nous invitons M. le docteur Lê-quang-Trinh à venir à Mytho mercredi soir, 6 octobre, à 18 heures, au bungalow, exposer publiquement son

nouveau programme et expliquer l'œuvre accomplie par lui, depuis 4 ans, pour les Annamites. Le passé seul pourra garantir l'avenir. Un rafraîchissement lui sera servi à nos frais. Qu'il nous réponde avant mardi soir. Qu'il ne refuse pas cette invitation, car le refus signifierait qu'il a trop mal fait depuis 4 ans.

NGUYEN-VAN-THÈM, Commerçant, Mytho-ville-VUONG-QUANG-NGUOU, Propriétaire, Myho.

> * * *

Que compte faire M. Lê-quang-Trinh en présence de cette invitation ?

Les électeurs sont curieux de l'entendre. C'est pour lui l'occasion de lancer publiquement et loyalement contre ses adversaires des accusations dont nous aimons à croire qu'il aurai le courage de revendiquer le mérite. ou la responsabilité, car il ne suffit pas, pour qu'on y ajoute foi, de s'abriter prudemment derrière un individu payé pour faire un bien triste besogne.

Procès-verbaux du Conseil colonial de Cochinchine Séance du 18 septembre 1931

[...] M. LABASTE. — Je tiens à remercier et à féliciter Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine de la façon libérale avec laquelle il entend observer les contrats. A ce sujet, je me permets d'attirer son attention sur la misère actuelle des tenanciers de bungalows dans l'Ouest. Ils ont presque tous renouvelé leurs contrats à une époque qui n'était pas celle de la crise. Vous savez qu'en ce moment, les bungalows sont presque vides et la plupart de ces pauvres bougres mangent de l'argent. Avec l'espoir qu'ils avaient autrefois de faire des affaires, quelques-uns, maladroitement, ont eu la malencontreuse idée de consentir des subventions à l'Administration. Eh bien, étant donné ce fait, Monsieur le Gouverneur, ne vous serait-il pas possible, vous souvenant de cette façon libérale et qui est toute à votre honneur, d'interpréter les contrats, de tenir compte de cette misère réelle des tenanciers de bungalows dans l'Ouest. Je fais appel à votre bon cœur, à votre sentiment de justice ; je ne suis ici le porte-paroles de personne, je ne fais que décrire un état que tout le monde connaît ; tout le monde rend hommage avec moi à la parfaite tenue de tous les tenanciers de bungalows de Cochinchine.

M. MESSNER. — Je me rallie à la proposition de Monsieur Labaste et je demanderai s'il n'est pas possible de rétablir les subventions pour ceux qui n'en ont pas, ou tout au moins de supprimer les subventions versées à l'administration, d'en faire l'abandon.

M. LE GOUVERNEUR. — C'est là une question qui intéresse particulièrement les provinces. Si les provinces me font des propositions de réduction, je peux les examiner avec bienveillance. Mais, il y a une règle impérative, les contrats passés font la loi des parties, les engagements pris de part et d'autre doivent être respectés. Je crains fort que si je retenais des propositions de réduction des redevances à payer à l'Administration, d'avoir un refus de visa de la part du Contrôle financier. Dans tous les cas, j'examinerai avec la plus grande attention cette question. Peut être que, sous une forme ou sous une autre, je ne sais laquelle ne pouvant trouver une solution immédiate en séance, surtout sans avoir examiné la situation de chacun, je pourrai venir en aide aux tenanciers de bungalows de l'intérieur, mais seulement dans la mesure qui m'est laissée par les règlements.

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Est ce que les soumissionnaires évincés ne pourraient pas

protester?

- M. LE GOUVERNEUR. Certainement. La grosse difficulté, c'est la protestation de ceux qui sont venus soumissionner et qui, au lieu d'offrir une redevance à l'Administration, ont demandé une subvention. [...]
- M. LABASTE. L'Administration bienveillante peut toujours exciper du cas de force majeure imprévu. En tenant compte de votre promesse, Monsieur le Gouverneur, je vous signale que le conseil provincial.
- M. LE GOUVERNEUR. Promesse d'examiner mais pas promesse de solutionner favorablement.
- M. LABASTE. Le conseil provincial de Cantho a voté quelque chose et il m'a été soufflé que, peut être mal informé, vous n'aviez pas encore apporté la solution définitive. Je pense qu'après vous avoir signalé cet état réel de véritable misère dans lequel vivent ces pauvres bougres, vous voudrez bien avaliser cette décision du Conseil provincial de Cantho.
- M. LE GOUVERNEUR. Nous examinerons la question soumise par le Conseil auquel vous appartenez.
- M. LABASTE. Aussi bien pour Soctrang que pour Baclieu, c'est la misère, la vraie misère. [...]

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 476 : Hôtel-Bungalow, Soctrang (Cochinchine) Andréani (Laurent)

(L'Écho annamite, 27 mai 1940)

L'amicale des riziculteurs de Cochinchine s'est réunie, au bungalow de Soctrang, pour désigner son nouveau conseil d'administration, ainsi composé.

M. Ernest Bec, président ;

Vice-présidents : MM. Pierre Gressier et Jean Combot ;

.....